



Sommaire, février 2022

Sommaire, février 2022.....	1
Vie de l'Église.....	2
Offrandes à affectations spéciales	2
Prochaines rencontres.....	2
Actualités	3
Journée mondiale de prière (JMP)	3
La Parole est dans le Pré.....	3
Formations	4
Rencontres pour futurs et jeunes mariés.....	4
Suites du Forum de la CPLR : Même plus peur !	4
Vie dans les paroisses et les secteurs.....	4
Mesures sanitaires	4
Vacances de postes	5
Suffragance.....	6
Vacance pastorale dans un secteur ou une paroisse	6
Informations administratives et financières	7
Dons et reçus fiscaux 2021	7
Consultation des communes du Bas-Rhin sur le projet de fusion de consistoires réformés.....	7
Approbation des comptes paroissiaux : rappel des échéances	8
Demandes de subvention à l'ESP – Joindre les devis par voie dématérialisée	8
Défibrillateurs automatiques externes	8

Vous recevez cette newsletter car vous êtes engagés dans l'UEPAL.

Vie de l'Église

Offrandes à affectations spéciales

Calendrier 2022

Janvier	Épiphanie	Vocation
6 mars	Invocavit	Projets École du dimanche
15 mai	Cantate	Projets Jeunesse
2 octobre	Moissons	Stift
30 octobre	Réformation	Église universelle / Soutien aux églises disséminées (GAW)
24 ou 25 décembre	Noël	Sémis

Offrande Invocavit le 6 mars

L'offrande des Écoles du Dimanche veut soutenir une maison dédiée à l'accueil des femmes et des enfants maltraités en Indonésie. Un projet porté par Mission 21.

Propositions d'animations et tract disponibles en ligne :

<https://acteurs.uepal.fr/services/catechese>

Tract également disponible gratuitement sur simple demande au service de la catéchèse.

Cette offrande est à verser à l'ESP. Merci pour votre soutien.

Renseignements : Laurence Gangloff, laurence.gangloff@uepal.fr



Prochaines rencontres

Le rappel des temps forts de la vie de l'Église est une invitation à porter ces rencontres dans votre prière d'intercession.

- 13-14 mars** **Pastorale réformée** au Centre chrétien Le Torrent à Storckensohn
- 30 mai** **Pastorale générale** au Zornhof à Monswiller
- 2-3 juillet** **Consistoire supérieur de l'EPCAAL, Synode de l'EPRAL, Assemblée de l'Union** (lieu à définir)
Thématique : **l'Église universelle** : Les relations missionnaires, œcuméniques, solidaires et internationales : quelle différence ? Introduction théologique, ateliers, table ronde.
Présentation du programme de l'Assemblée mondiale du Conseil œcuménique des Églises.
- 3 juillet à 15h** **Reconnaissance des ministres particuliers de l'UEPAL**
église de Haguenau

Actualités

INFOS CP et INFOS ACTEURS changent de noms !

Pour répondre à des questions de lisibilité, les lettres d'informations qui vous parviennent par courriel s'apprêtent à changer de noms. Il s'agit de :

- INFOS ACTEURS à destination du grand public
- et INFOS CP à destination de tous les acteurs de l'UEPAL.

Aussi, parce que vous êtes directement concernés, nous désirons mener cette démarche avec votre participation. Dans le cadre de notre recherche de titre, nous vous invitons à un brainstorming collaboratif. Nous comptons sur vous !

Nous avons besoin de vous : [cliquez pour participer et proposer vos suggestions](#) !

Journée mondiale de prière (JMP)

Vendredi 4 mars

Portée par des femmes, la JMP est célébrée chaque année le premier vendredi de mars, dans plus de 120 pays. À tour de rôle, les femmes d'un pays différent conçoivent et rédigent une célébration œcuménique. Cette année, les femmes d'Angleterre, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord nous invitent à méditer à partir du texte de Jérémie 29, 1-14 : « Un avenir à espérer ».

Affiche, cahier de préparation, diaporama, études bibliques, méditations, activités manuelles : outils disponibles en cliquant sur [ce lien](#).

Pour tout autre renseignement :

<https://journeemondialedepriere.fr/la-celebration-jmp/>

Contact : Laurence Gangloff, laurence.gangloff@uepal.fr



La Parole est dans le Pré

Du 4 au 6 juin

>> **Le plus grand rassemblement des jeunes de l'UEPAL a lieu du 4 au 6 juin à Pfaffenhoffen : La Parole est dans le pré. Thème : #Insta'Life, choisis la vie !**

Bonne nouvelle : les inscriptions sont ouvertes.

Nous avons besoin de vous pour relayer l'invitation à tous les jeunes de votre secteur ! Voici les outils dont vous aurez besoin :

Vidéos pour donner envie aux jeunes :

- un teaser de 3 min : <https://youtu.be/3mRG8qHwrBE>

- un reportage de 11 min : https://youtu.be/TuWOK_L_UD8

Fiches pédagogiques pour proposer des animations aux jeunes de votre secteur :

<http://www.laparoleestdanslepre.fr/ressources-pedagogiques-instalife/>

Les référents de secteur sont à votre écoute. Merci de vous organiser avec eux pour inscrire les jeunes en ligne, organiser la participation et l'encadrement des jeunes de votre secteurs. [Retrouvez la liste en ligne](#)

Flyer et bulletin d'inscription sont en ligne : <http://www.laparoleestdanslepre.fr/inscriptions/>



Le site indispensable : <http://www.laparoleestdanslepre.fr/>

Affiche [en ligne](#)

Recherche bénévoles et animateurs·trices : à partir de 17 ans pour quelques heures ou plus ou comment découvrir une vie d'Église dynamique ? : [cliquez ici](#).

Formations

Rencontres pour futurs et jeunes mariés

Le service de la Pastorale conjugale et familiale convie les futurs et les jeunes mariés à deux rencontres (au choix) autour du thème « Qui est ce "nous" ? » :

- Climent : dimanche 6 mars de 10h à 16h
- Wissembourg : dimanche 13 mars de 10h à 16h

[Retrouvez le programme en ligne](#)

Inscriptions : Rachel Wolf, responsable du service de la Pastorale conjugale et familiale : rachel.wolff@uepal.fr ou 06 60 51 74 51

Suites du Forum de la CPLR : Même plus peur !

Si vous n'avez pas pu participer ou souhaitez approfondir le sujet : [retrouvez les vidéos en ligne](#) :

- [1A - Introduction - Christian Albecker.mp4](#)
- [2A - Introduction à l'éducation populaire + Energizer - Françoise Poujoulet.mp4](#)
- [3A - Bruno Michon Sociologue - L'intervention sociale face à l'impératif sécuritaire. pdf](#)
- [3A - Bruno Michon Sociologue 39'20".mp3](#)
- [3B - Guillaume Corduan psychologue en visio conférence - De la peur à la haine.odt](#)
- [3B - Guillaume Corduan psychologue en visio conférence 25'30".mp3](#)
- [4 - Franck Nespoulet - Ateliers bibliques. pdf](#)
- [6 - Mise en bouquet - Pierre Buhler - 28'40".mp3](#)
- [6 - Mise en bouquet - Pierre Buhler .mp4](#)
- [7 - M. Georges et son petit Robert - Présentation Vincent Buron et Michel Viénot](#)
- [8 - Christian Albecker - Conclusion.mp4](#)
- [9- Partage de liens.docx](#)

Vie dans les paroisses et les secteurs

Mesures sanitaires

Les mesures sanitaires actualisées sont publiées sur le site dédié aux acteurs de l'UEPAL : <http://acteurs.uepal.fr/>

Vous y trouvez les informations utiles pour les cultes, location de salle, travail jeunesse et ensembles musicaux. Elles sont mises à jour au fur et à mesure.

Vacances de postes

Ministères en paroisse ou sectoriels

Inspection de Brumath

- Brumath (Krautwiller)
- Bischwiller

Inspection de Colmar

- Riquewihr, Dynamique consistoriale
- Sélestat, Dynamique consistoriale
- Consistoire d'Andolsheim, Secteur Alolsheim (Neuf-Brisach, Wolfgantzen), Andolsheim et Sundhoffen (Appenwihr)
- Consistoire d'Andolsheim, Secteur Jepsheim, Kunheim et Muntzenheim (Durrenentzen, Fortschwihir)

Inspection de Dorlisheim

- Erstein (Fegersheim, Lipsheim, Ohnheim)
- Westhoffen & Balbronn

Consistoire réformé de Bischwiller

- Colombages – Aumônerie Hôpital de Wissembourg (Seebach)

Consistoire réformé de Metz

- Moselle Sud

Consistoire réformé de Mulhouse

- Riedisheim-Rixheim

Ministères spécialisés (pasteurs) ou particuliers (autres ministères)

- Aumônerie des Lycées de Colmar et environs
- AESMS : Aumônier d'établissement Pfastatt, Lutterbach et GHRMSA

Postes hors bureau des cultes

- EPUdF : le communiqué des postes vacants au 1^{er} juillet 2022 est disponible sur le site de l'UEPAL
- FEP : Délégué à la réflexion et l'animation spirituelles
- ACO : Le Caire et Alexandrie
- COE : Direction de la commission Mission Evangélisation
- DEFAP – CEEFE : Antilles (Guadeloupe et Martinique) ; Guyane (1/2 temps)

Candidatures

Les candidatures sont à adresser au président du Conseil de l'Union par l'intermédiaire du président de consistoire réformé ou de l'inspecteur-riche ecclésiastique concerné par le poste visé (ou du responsable de service pour l'AESMS). La déclaration de candidature est assortie d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation fondée sur le projet de paroisse/secteur/poste, ainsi que sur le cahier des charges ou la lettre de mission (documents disponibles à la Direction des Ressources Humaines sur simple demande).

Lorsque la décision du Conseil restreint est favorable, la candidature est transmise et l'ensemble de ces documents servent de base aux entretiens.

Renseignements : Josiane Acker, 03 88 25 90 08 - josiane.acker@uepal.fr

Suffragance

Rappel

La suffragance est pour les étudiant.e.s une belle occasion d'une formation « sur le tas » à l'une ou l'autre dimension du ministère pastoral. En retour, cette expérience de terrain nourrit à la fois leur réflexion théologique académique et leur cheminement personnel ; elle favorise l'éclaircissement de leur vocation ou, au contraire, leur permet sereinement de réaliser que le ministère pastoral n'est pas leur voie. Les étudiants sont parfois des débutants, qui tirent grand profit des accompagnements locaux et des échanges avec les paroissiens dont ils peuvent bénéficier. Ils sont alors mieux armés lorsque, ayant pris goût à cette première expérience, ils la renouvellent l'année suivante.

Une journée de formation préalable à leur suffragance d'été est organisée au mois de juin par le service de l'Accompagnement des vocations ; des journées sont également proposées dans le cadre d'une collaboration avec le service AESMS.

La situation financière des étudiants ne leur permet pas, sauf exception, d'être titulaires du permis de conduire et encore moins de posséder une voiture. L'actualité ne contribue pas à une amélioration de leur condition. Cette situation réduit bien évidemment les possibilités de répondre aux demandes consistoriales – mais aussi aux demandes des étudiants. C'est pourquoi le formulaire de demande inclut l'indication d'une solution d'appoint au niveau local, de manière à fournir à un étudiant éventuellement titulaire du permis de conduire, et dans la mesure du possible, un véhicule le temps de sa suffragance. Ceci permet alors de mieux satisfaire les uns et les autres.

Dans la perspective de l'été 2022, les présidents de consistoire sont invités dès maintenant à présenter leurs demandes de suffragance. Le formulaire est disponible sur le site dédié aux acteurs de l'UEPAL : <https://acteurs.uepal.fr/ressources/consistoires/suffragances>

La demande est à faire parvenir, avant le 15 mars, à Karima Manavella, assistante DRH : 03 88 25 90 10 ou karima.manavella@uepal.fr

Vacance pastorale dans un secteur ou une paroisse

Lorsqu'un secteur ou une paroisse connaît une vacance pastorale, il/elle contacte l'Inspecteur-riche ecclésiastique ou le-a Président-e du Consistoire réformé afin d'engager avec lui-elle la réflexion sur l'avenir, dans le cadre d'un projet de secteur ou d'un projet paroissial articulé avec le projet du secteur ou du Consistoire. À l'issue de ce travail, le dossier est transmis par la voie institutionnelle (Président-e de Consistoire, Inspecteur-riche ecclésiastique) au Conseil de l'Union en vue d'une déclaration de vacance (pour l'EPRAL : après validation du Conseil synodal).

Informations administratives et financières

Dons et reçus fiscaux 2021

La législation concernant les dons et les reçus fiscaux a évolué courant de l'année 2021, vous trouverez ci-dessous les principaux éléments qui pourront vous guider.

Majoration exceptionnelle de la réduction d'impôt sur le revenu pour les dons effectués aux cultes

L'article 18 de la loi des finances rectificative pour 2021, adoptée le 12 juillet 2021, prévoit la majoration exceptionnelle du taux de la réduction d'impôt sur le revenu au titre des dons effectués au profit des associations culturelles ou d'établissements publics des cultes reconnus d'Alsace Moselle. Le taux de réduction passe à 75 % à compter du 2 juin 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022. Le modèle Cerfa des reçus fiscaux reste identique.

Pour 2021, il faudra veiller à établir 2 reçus fiscaux :

- Le premier pour les dons reçus entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} juin 2021 inclus
- Le deuxième pour les dons reçus du 2 juin 2021 au 31 décembre 2021

La date à prendre en compte est celle :

- Chèque : la date de l'émission (et non de son encaissement)
- Virement bancaire : la date figurant sur le relevé de compte

Nouvelles obligations déclaratives à compter du 1^{er} janvier 2022

La loi n° 2021 - 1109 en vigueur depuis le 26 août 2021 a modifié les dispositions de l'article 222 bis au Code général des impôts. Il en résulte que les paroisses éditant des reçus fiscaux doivent déclarer annuellement - par voie électronique - à l'administration fiscale :

- Le nombre total des reçus fiscaux délivrés
- Le montant total des dons pour lesquels les reçus fiscaux ont été établis.

Cette obligation est applicable aux documents délivrés à partir du 1^{er} janvier 2021. La déclaration sera à transmettre dans les trois mois, et au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1^{er} mai 2022. Le modèle de cette déclaration est fixé par l'administration. Dès que nous en aurons connaissance, une information vous sera transmise via cette lettre d'informations.

L'article 18 de la même loi autorise l'administration fiscale à venir contrôler sur place la régularité de la délivrance des reçus fiscaux.

Consultation des communes du Bas-Rhin sur le projet de fusion de consistoires réformés

Un certain nombre de paroisses du Bas-Rhin nous ont signalé avoir été contactées par le maire de leur commune pour donner suite à un courrier de la Préfecture du Bas-Rhin leur demandant de délibérer en Conseil municipal sur le projet de fusion des Consistoires réformés de Bischwiller, Sainte-Marie-aux-Mines et Strasbourg.

En effet, afin de réduire l'écart parfois existant entre la réalité de vie des communautés et l'organisation administrative de nos Églises, une demande de fusion des consistoires a été déposée à l'automne dernier. Cette demande de modification de circonscriptions territoriales EPRAL vise à une simplification administrative.

Le nouveau consistoire issu de cette fusion, dénommé Consistoire de Strasbourg, couvrira l'ensemble du territoire du Bas-Rhin. En effet, l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants a une rédaction très englobante : la composition des consistoires se fait par renvoi aux communes comprises dans les arrondissements et cantons composant le département, sans considération pour leur appartenance ou non à une paroisse réformée. Ainsi, pour le Bas-Rhin, l'ordonnance précise que le consistoire de Strasbourg se compose de Strasbourg, toutes les communes des arrondissements d'Erstein, Molsheim, Sélestat et Saverne et des cantons de Hochfelden, Schiltigheim et Truchtersheim. Le consistoire de Bischwiller, quant à lui, comprend toutes les communes de l'arrondissement de Haguenau et Wissembourg et du canton de Brumath. Ces arrondissements et cantons recouvrent l'ensemble du territoire du Bas-Rhin, ce qui oblige à cette consultation large, quand bien même certaines communes ne sont pas affiliées à une paroisse réformée.

Il y a donc tout lieu d'inviter le Conseil municipal à délibérer sur le projet en répondant positivement.

Approbation des comptes paroissiaux : rappel des échéances

Les comptes approuvés par le CP (le 28 février au plus tard) sont à transmettre au président de consistoire. Celui-ci est chargé d'en organiser la vérification, puis de transmettre les documents signés, le cas échéant accompagné d'un avis favorable ou défavorable.

La procédure de vérification est rappelée dans l'onglet « Mode d'emploi » du fichier [comptes annuels 2021 paroisses](#).

Renseignements : Corine Wolff, 03 88 25 90 59 ou corine.wolff@uepal.fr

Demandes de subvention à l'ESP – Joindre les devis par voie dématérialisée

Dans le cadre de l'Église verte, nous souhaitons limiter les envois papiers et privilégier autant que possible les documents dématérialisés.

Les dossiers de demande de subvention à l'ESP sont toujours à transmettre au service financier en version papier, par la voie institutionnelle.

En revanche, les devis accompagnant la demande sont à adresser par mail : service-financier@uepal.fr.



Défibrillateurs automatiques externes

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n°2018-528 du 28 juin 2018, précise les ERP soumis à l'obligation de détenir un DAE.

Pour les lieux de cultes, les ERP de la 1^{ère} à la 4^e catégorie sont soumis à l'obligation de s'équiper.

A noter : les lieux de culte appartiennent aux ERP de la 1^{ère} à la 4^e catégorie lorsque l'effectif du public et du personnel est supérieur ou égal à l'un des chiffres suivants : 100 personnes en sous-sol / 200 personnes dans les étages / 300 personnes sur l'ensemble des niveaux.

La question est aussi à corréliser avec la possibilité de mutualiser l'équipement en DAE pour des ERP situés sur un même site géographique : il faut alors regarder la possibilité d'accéder au DAE mutualisé, à tout moment, dans un délai compatible avec l'urgence cardiaque, c'est-à-dire en moins de 5 min.

Après une étude approfondie des diverses offres, le Cèdre (groupement d'achat) propose deux types de défibrillateurs à des conditions très favorables.

Les paroisses adhérentes au Cèdre ont la possibilité de commander directement auprès du fournisseur qui vous fera bénéficier d'un tarif privilégié. Pour cela il vous faudra vos identifiants et mot de passe habituels.

Contact Cèdre (DAE) : Marie-Laure Ducharne, 03 58 91 10 24 - ml.ducharne@lecedre.fr

Si votre paroisse n'a pas ses identifiants auprès du Cèdre, vous pouvez contacter Sabine Schlichter pour inscription et conseil dans la procédure d'adhésion.

Contact UEPAL (Cèdre) : Sabine Schlichter, 03 88 25 90 00 - accueil@uepal.fr